



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 2 avril 2021 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les vacances et congés dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit pour l'année scolaire 2021-2022' a été rayée du rôle le 5 mai 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.